

FORMATION CNA L'IA AU SERVICE DES AVOCATS : DÉMONSTRATION EN DROIT IMMOBILIER ET EN MATIÈRE PÉNALE

MERCREDI 29 JANVIER 2025

JEUDI 30 JANVIER 2025

Cour d'appel de Fort-de-France
Chambre de Commerce et Industrie
Fort-de-France, Martinique

4 h de théorie, le matin et
3 h de pratique, l'après-midi
pendant deux jours !



Page 2
Accessible aux
PSH.

Formation Continue

14 h en présentiel

Inscription et programme avec le QR Code



Droits d'inscription susceptible d'être pris en charge par le FIFPL sur présentation d'attestation URSSAF (équivalent : 100 € par demi-journée de formation, soit 400 € en totalité)

PRESENTATION DE LA FORMATION MERCREDI 29 JANVIER 2025 et JEUDI 30 JANVIER 2025

L'IA au service des Avocats : démonstration en droit immobilier et en matière pénale

Objectifs : - Appréhender les bases de l'intelligence artificielle (IA) et ses applications pratiques dans le domaine juridique ;
- Analyser les enjeux juridiques liés à l'IA et les évolutions législatives récentes ;
- Explorer les implications pratiques et juridiques à travers des simulations immersives.

Compétences visées : droit immobilier – droit pénal - droit des SIA - Procédure

Public : Avocats

Pré-requis : Détenteur du CAPA

Méthodologie : Apport théorique, procès fictif, questions & réponses.

Evaluation : Questionnaires avant la formation, QCM et retours post-formation

Intervenants :

14 h en présentiel de formation

Mohand OUIDJA, Avocat au Barreau de Paris
Armelle de CARNE, Avocat au Barreau de Versailles
Hélène MORDACQ, Avocat au Barreau de Nîmes
Sylvette ROMER, Avocat au Barreau de Martinique
Ludovic ROMAIN, Avocat au Barreau de Martinique
Régine ATHANASE, Avocat au Barreau de Martinique
Gladys SAINT-CLÉMENT, Avocat au Barreau de Guadeloupe

Droits d'inscription :

Pour les Avocats libéraux :

Tarif : 400 € TTC réclamé directement au FIFPL, après la formation. Aucun frais à avancer.

(prise en charge intégrale possible au titre de la formation collective par le FIFPL, il suffit d'être à jour de ses cotisations URSSAF, de transmettre une attestation URSSAF et sa date de naissance comme indiqué sur le formulaire d'inscription sur notre site internet).

Dans la limite de votre budget à la formation du FIFPL (rappel : chaque Avocat exerçant en libéral dispose de 600 € par an pour se former uniquement, avec les organismes certifiés Qualiopi).

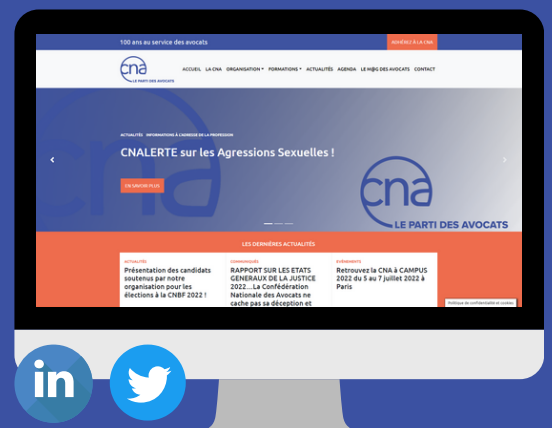
Pour les Avocats salariés ou ou les Avocats libéraux ayant épuisé le budget pour l'année 2025 :

Tarif : 400 € TTC à régler par virement ou carte bancaire via un lien de paiement avant la formation pour participer aux 2 jours de formation, soit 14 heures de formation continue. Il est possible de participer à la formation par demi-journée, soit 100 € TTC.

Inscriptions & Informations:

- cna@cna-avocats.fr
- <https://cna-avocats.fr/formations-cna/>
- 01 56 81 16 19

Responsable handicap : Quentin PASBEAU, merci de le contacter pour toutes questions relatives sur le sujet concernant cette formation au 01 56 81 16 19.



Programme crée le 05/12/2025 et modifié le 17/01/2025 - Septième version

Places Limitées : Inscriptions obligatoire avant le 27/01/2025



L'IA au service des Avocats : démonstration en droit immobilier et en matière pénale
4 h de théorie, le matin et 3 h de pratique, l'après-midi pendant deux jours !
14 h de formation continue

Journée 1 (MERCREDI 29 JANVIER 2025) - Cour d'appel de Fort-de-France :

28 rue Victor Schoelcher, Fort-de-France 97200, Martinique

Propos introductif par Madame la Bâtonnière Murielle RENAR-LEGRAND et Karline GABORIT, Présidente d'Honneur CNA

Matinée théorique (4h) :

La connaissance mathématique des systèmes

Comprendre l'historique de l'émergence de l'IA opérationnelle et son évolution générative

Explication mathématique : algorithmes, méthodes statistiques, biais amplificateurs ou cognitifs...

Intervention en visioconférence de Medhi LABBANI, mathématicien.

L'environnement juridique

Connaitre les réglementations internationales, européennes et nationales.

Les incidences pratiques

Présentation des préjudices dans les différents domaines juridiques et judiciaires.

Pause-déjeuner (aux frais des participants)

Après-midi pratique (3h) :

Application en droit pénal

A travers un procès fictif lié à l'utilisation d'un agent conversationnel.

Responsabilité pénale d'un fournisseur d'IA en cas de suicide d'un adolescent provoqué par un fournisseur d'IA.

Journée 2 (JEUDI 30 JANVIER 2025) - Chambre de Commerce et Industrie :

50 Rue Ernest Deproge, Fort-de-France 97200, Martinique

Matinée théorique (4h) :

L'utilisation de l'IA

Fonction du sourcing et Rédaction des prompts.

Les responsabilités liées à l'utilisation

Les clauses contractuelles d'exclusion de responsabilité des systèmes informatiques

Pause-déjeuner (aux frais des participants)

Après-midi pratique (3h) :

Application en droit immobilier - Étude de la fiabilité des annonces en lignes

A travers un procès opposant acquéreur et vendeur sur :

- L'évaluation du prix par une plateforme d'estimation.

Etude de la responsabilité du fournisseur IA. Préjudice, actions possibles

- L'omission d'un élément substantiel : une piscine non déclarée entraînant une taxation fixée par le dispositif FONCIER INNOVANT.

Obligation d'information, atteinte à la vie privée par GOOGLE EARTH ou l'administration fiscale ? Quid des transparences du code ? Croisement des fichiers.

FORMATION



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS



BULLETIN D'INSCRIPTION

L'IA au service des Avocats : démonstration en droit immobilier et en matière pénale

Sélectionnez vos formations :

- Journée 1 (MERCREDI 29 JANVIER 2025) : Matinée théorique (4h)
- Journée 1 (MERCREDI 29 JANVIER 2025) : Après-midi pratique (3h)
- Journée 2 (JEUDI 30 JANVIER 2025) : Matinée théorique (4h)
- Journée 2 (JEUDI 30 JANVIER 2025) : Après-midi pratique (3h)

Vos coordonnées :

NOM :Prénoms :

Date de naissance : Lieu (dépt) :

Barreau : N° SIRET :

Numéro URSSAF :

Adresse :

.....

Téléphone :E-mail :

Vos formalités d'inscription :

Remplir le bulletin et l'adresser à cna@cna-avocats.fr ou CNA - 134 Bd Saint-Germain 75006 Paris

Joindre votre attestation URSSAF

Faire un chèque ou un virement pour les avocats ne bénéficiant pas du dispositif FIF PL .

FORMATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL AU TITRE DES FORMATIONS COLLECTIVES SUR VOTRE BUDGET « FORMATION » (inscription obligatoire)

PRISE EN CHARGE FIF-PL : Pour valider la formation et la prise en charge par le FIF-PL, il sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence au début de chaque session de formation (matin et après-midi en cas de formation sur la journée), seuls les émargements font foi pour comptabiliser les heures suivies et de fournir la photocopie de votre attestation URSSAF 2025 (Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour activité en 2024) ou de l'attestation URSSAF 2024 (Contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF) pour l'activité 2023).